

# Aviva Retraite Plurielle Entreprise, l'épargne retraite entreprise flexible



Nouveautés  
**LOI  
PACTE**

## PLAN D'EPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE INTERENTREPRISES

Sûrement, l'un des contrats les plus complets du marché ! Le Plan d'Epargne Retraite Obligatoire Interentreprises (PEROI) **Aviva Retraite Plurielle Entreprise** recèle un concentré d'innovations pour permettre une gestion optimisée de l'épargne retraite des salariés qui y sont affiliés.

### Une grande souplesse pour les versements

Ce PEROI Aviva Retraite Plurielle Entreprise peut être alimenté :

- par les cotisations obligatoires financées pour tout ou partie par l'entreprise, d'un minimum de 450 € par trimestre.
- par des versements volontaires des salariés affiliés, programmés (d'un minimum de 50 € / mois, 150 € / trimestre, 300 € / semestre ou 600 € / an) et / ou ponctuels, d'un minimum de 750 €,
- par l'épargne salariale et / ou les jours de Compte Epargne Temps (en fonction des accords en vigueur dans votre entreprise), sans minimum de montant.

COTISATIONS OBLIGATOIRES  
DE L'ENTREPRISE

ÉCONOMIES  
D'IMPÔTS

VERSEMENTS  
VOLONTAIRES  
DES SALARIÉS AFFILIÉS

JOURS DE CONGÉS issus du CET  
+ Epargne salariale  
(participation et/ou intéressement)  
En fonction des accords signés  
par votre entreprise

Comptes individuels des salariés affiliés au PEROI Aviva Retraite Plurielle Entreprise

### Un large choix de modes de gestion financière de l'épargne retraite

Lors de la souscription et pour chaque affiliation, les cotisations obligatoires de l'entreprise sont versées par défaut sur la Gestion Evolutive « Equilibre Horizon Retraite ». Néanmoins, le PEROI d'Aviva propose aux salariés affiliés trois stratégies de gestion financière, combinables entre eux, et accessibles facilement car les **arbitrages sont gratuits et illimités !** Ils peuvent opter pour **la gestion évolutive**, qui permet de sécuriser progressivement l'épargne, **la gestion sous mandat** et / ou **la gestion libre**. Cette dernière offre un large choix de supports financiers permettant, **en contrepartie d'un risque de perte en capital**, de rechercher le potentiel des marchés financiers. Au même titre que pour leurs versements volontaires, ils pourront opter, à tout moment, pour un autre mode de gestion financière pour les cotisations obligatoires de l'entreprise.

**Le + :** le PEROI d'Aviva bénéficie d'un **forfait social réduit de 16 %** (au lieu de 20 %) car il propose une Gestion Evolutive investie au minimum à 10 % en PEA/PME. Une belle économie pour l'entreprise !

### La gestion évolutive, pour un pilotage automatique de l'épargne adapté à l'horizon retraite

La gestion évolutive, profil « Equilibre Horizon Retraite », est le mode de gestion retenu lors de l'affiliation, sauf choix contraire du salarié affilié. **3 orientations de gestion adaptées selon le niveau de profil de risque** sont proposées : Prudent Horizon Retraite, Equilibre Horizon Retraite ou Dynamique Horizon Retraite. L'épargne est investie sur des supports sélectionnés par Aviva Retraite Professionnelle. La répartition de l'épargne entre ces supports évolue au fil du temps afin d'offrir **une sécurisation progressive de l'épargne** en tenant compte de l'orientation de gestion choisie et de la durée restant à courir jusqu'à l'âge prévisionnel de départ à la retraite.

## La gestion sous mandat, pour bénéficier d'une gestion active de l'épargne

L'épargne est confiée au mandataire Aviva Retraite Professionnelle, qui la gère en bénéficiant des conseils délivrés par une société de gestion que le salarié affilié choisit entre **Rothschild & Co Asset Management Europe** et **Aviva Investors France**. Le conseil dans la détermination des allocations d'actifs est effectué selon trois profils d'investisseur : prudent, équilibre ou dynamique. Ces allocations d'actifs sont régulièrement revues en fonction de l'évolution des marchés financiers. Le salarié affilié est tenu informé à chaque arbitrage de la modification de l'allocation sur son espace client Aviva & Moi.

## La gestion libre avec plus de 80 supports, pour une gestion autonome et proactive de l'épargne

Le salarié affilié dispose d'une large palette de supports en unités de compte<sup>(1)</sup>, gérés par une trentaine de sociétés de gestion sélectionnées pour leur expertise, qu'il peut panacher en toute liberté. Selon sa conviction et en fonction des opportunités de marché, il peut à tout moment **arbitrer gratuitement et de façon illimitée** l'épargne pour la faire évoluer entre les supports disponibles.



Une épargne  
responsable  
avec notre nouvelle  
offre **Aviva Vie  
Solutions Durables**

Aviva propose une offre financière sur la thématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Les salariés affiliés accèdent à une gamme de supports<sup>(1)</sup> financiers disposant du label public ISR et à une offre de fonds thématiques diversifiée orientant l'épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres. Ils peuvent aussi déléguer la gestion de leur épargne via une Gestion Sous Mandat innovante, conseillée par Aviva Investors France, dans laquelle 100 % des fonds sélectionnés intègrent les critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance.

*(1) L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.*



## La liberté du mode de sortie, au moment de la retraite

Au moment de la retraite, pour la part de l'épargne issue des cotisations obligatoires de l'entreprise, seule la sortie en rente est autorisée par la législation, sauf si elle est inférieure à 80 € / mois ; le salarié affilié pourra alors la récupérer sous forme d'un capital.

Pour la part issue des versements volontaires et de l'épargne salariale, le choix est total : capital ou/et rente. La sortie en capital pourra être effectuée en une fois ou de manière fractionnée ce qui peut, par exemple, permettre d'en alléger le traitement fiscal même si celui-ci est plus favorable aux sorties en rente.

## Le + Aviva : un taux de rente garanti à l'affiliation

En plus d'un taux de rente connu dès l'affiliation, Aviva a souhaité conserver **des taux de rente différenciés** (hommes/femmes). Les hommes disposent ainsi d'une rente plus élevée, liée à leur espérance de vie plus courte, sans léser les femmes. Le salarié affilié connaît dès lors le mode de calcul de sa rente dès l'affiliation. Au moment de son départ en retraite, il choisira le type de rente la plus adaptée à sa situation : simple, réversible, avec annuités garanties...



**Le + :** votre intermédiaire Aviva vous accompagne à toutes les étapes de la vie de ce dispositif.

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 20/02/2020.